

COMPTE – RENDU DU CONSEIL DU 29 / 03 / 2017

Présents :

MM. Vincent Chantreau ; Didier Chapoulie; Jean-Louis Chauviagnet; Yves Dellac; Jacques Demeuzoy; Jean-Claude Foursac; Martin Laurent; Jean-Charles Mazeyrac; Mmes Gisèle Chevallier; Ariane Peyronie.

Absent excusé : Marc Morand.

Point n°1 : Vote des comptes administratifs et de gestion de la Commune et du Budget d'Assainissement.

L'ensemble de ces documents étant concordants et équilibrés, le Conseil Municipal les a voté à l'unanimité.

Point n° 2 : Vote du Budget Primitif de la Commune.

- Le Budget Primitif 2017 de la Commune est présenté par le Maire.
- Il ne contient aucune augmentation d'impôt.
- Toutes les dépenses de fonctionnement sont reconduites.
- En Investissement, il est prévu l'acquisition d'un mini-bus pour transporter les élèves vers Lissac sachant que cet achat est financé par une subvention issue de la réserve parlementaire.
- Après discussion et analyse de chacun des postes budgétaires, le Conseil décide d'adopter à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

Point n° 3 : Vote du Budget Primitif Assainissement.

Il s'agit d'un budget financé à 100 % par la redevance versée par les habitants du bourg. Aucune dépense particulière. Aucune augmentation de la redevance.

Délibération votée à l'unanimité.

Point n° 4 : Vente d'un chemin communal.

Conformément à la décision prise par le Conseil en 2014 de proposer à la vente toutes les sections de chemin en impasse, il a été décidé de vendre à M. Lefèvre et à Mme Liénard une partie de la voirie communale contiguë à leur propriété.

De façon à permettre aux troupeaux de pouvoir continuer à emprunter cette partie de chemin, une clause particulière sera ajoutée dans l'acte de vente.

Délibération votée à l'unanimité.

Point n° 5 : Pouvoir de signer donné à M. Chapoulie

Le Conseil donne pouvoir à M. Chapoulie pour signer les actes afférents à la vente de ces chemins.

Délibération votée à l'unanimité.

Point n° 6 : Retrait du RPI Fons / Cardailiac

Après avoir réuni les parents d'élèves de Fons qui ont voté à l'unanimité pour ne plus inscrire leur enfant dans le RPI en raison de la nouvelle organisation liée à la fermeture de l'école de Fons, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la sortie du RPI.

Point n° 7 : Subvention attribuée à l'Association Crescendo

Chaque année, le Conseil Municipal octroie une subvention exceptionnelle de 500 € à une association qui présente un projet ayant un véritable intérêt pour le village.

Vu le projet d'organiser notamment des concerts à l'Eglise du village par l'Association Crescendo, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

La séance est levée à 23 h 30 .



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are: 'Dellac' (top center), 'Mozzani' (top right), 'Mozzani' (top right, second instance), 'J. J.' (middle left), 'V. J.' (middle center), 'Mantouy' (middle right), 'Chalderi' (bottom left), and 'J. J.' (bottom center).